

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Des-forces-armees-sont-mises-au-service-d-une-entreprise-espagnole-Repsol>

Des forces armées sont mises au service d'une entreprise espagnole Repsol

- Empire et Résistance - Union Européenne - Espagne -

Date de mise en ligne : mardi 27 septembre 2005

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

46 soldats au service de l'entreprise REPSOL-YPF en Equateur.

[DIAL D 2821 du 1er au 15 septembre 2005](#)

[Leer en español](#)

Selon la constitution et la loi organique des forces armées (d'Equateur), celles-ci « auront comme mission fondamentale : le maintien de la souveraineté nationale, la défense de l'intégrité et de l'indépendance de l'Etat et la sauvegarde de son organisation juridique ».

Mais lorsqu'on lit le Contrat de sécurité militaire pour le bloc 16, Equateur, on voit clairement que les forces armées équatoriennes sont devenues une espèce d'entreprise de sécurité au service des entreprises pétrolières étrangères. Le contrat mentionné indique : « REPSOL-YPF ECUADOR SA, constituée sous la protection des lois de l'Espagne et domiciliée en Equateur », appelée « La Compagnie » et, d'autre part, le Corps des ingénieurs de l'armée, représenté par le colonel Juan Arnulfo Reinoso Sola en sa qualité de commandant, dénommé « Contractant ».

Ce contrat, signé sous le n° CO 13.00009.2003, a été signé le 1er octobre 2003 pour une durée d'un an et onze mois et il peut de plus être reconduit. Son contenu attente à la souveraineté nationale en permettant que l'entreprise pétrolière espagnole ordonne et impose des directives aux forces armées qui auront l'obligation d'obéir aux ordres de l'entreprise. De plus, il est mentionné que : « la Compagnie traitera avec les communautés indigènes dans la région des opérations et donnera les directives de conduite que le Contractant doit observer en référence à ces communautés indigènes. Dans un tel contexte, la Compagnie sera responsable des relations avec les communautés indigènes et le Contractant devra satisfaire aux politiques et directives édictées par la Compagnie. »

C'est dire que les forces armées devront accomplir ce que décide l'entreprise comme politique à l'égard des communautés indigènes, puisqu'elles sont embauchées surtout en faveur de l'exploration et de l'exploitation du pétrole qui se réalise dans beaucoup de cas sur les territoires indigènes.

Une autre mission des forces armées selon la Constitution est de garantir la défense, l'intégrité et l'indépendance de l'Etat, mais ces principes fondamentaux sont mis en question lorsqu'on leur demande d'obéir aux ordres et que leur sont imposées des politiques et directives émanant d'une entreprise pétrolière privée étrangère. De plus, les forces armées, en signant ce contrat, ont renoncé à l'ordre hiérarchique qui est le pilier principal de leur existence, étant donné qu'elles se soumettent aux dispositions de l'entreprise, comme cela ressort clairement du contrat lorsqu'il est spécifié : « Durant l'exécution des travaux, le Contractant (les forces armées) travaillera en communication, coordination et aux ordres du coordinateur de sécurité de la Compagnie. En cas de conflit ou d'affrontement, le Contractant agira sous les ordres du Commandement militaire armé, et informera constamment le coordinateur de sécurité de la Compagnie sur les conditions actuelles et les activités accomplies. »

Selon l'accord : " L'objet de ce contrat est que le Contractant fournisse une sécurité intégrale dans la région des opérations de la Compagnie moyennant des patrouilles, un contrôle militaire permanent dans tous les lieux, routes d'accès et embarcadères des fleuves et des affluents, avec l'objectif fondamental d'empêcher l'entrée de délinquants et/ou d'éléments subversifs dans la région des opérations, ainsi que dans les régions d'influence de la Compagnie. »

Ce qu'il y a de grave dans cette affirmation visant à « empêcher l'entrée de délinquants et/ou d'éléments subversifs dans la région des opérations » est que le bloc 16, concédé à l'entreprise, est un territoire indigène appartenant à la nationalité huaorani et à diverses communautés, ainsi qu'à des colons qui n'ont rien à voir avec le qualificatif de

Des forces armées sont mises au service d'une entreprise espagnole Repsol

délinquants et encore moins de subversifs.

Le personnel militaire qui se met à la disposition de la sécurité de l'entreprise pétrolière en conformité avec le contrat est composé de 2 officiers, 2 sergents, 2 soldats de communication et 36 soldats.